



Dans ce numéro

Edito

Vivre à Cras

Echos du Conseil Municipal

Vie Intercommunale

Manifestations à Cras



La Crazette

Bulletin d'informations
municipales

Mairie de Cras
12 route des Ecoles - 38210 CRAS
Tel 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
Courriel :
mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication :
Nicole DI MARIA
Commission Communication

Chers habitants de CRAS,

Voici le 30^e numéro de notre journal communal. Cette publication permet de vous tenir informés de toutes les décisions ou mesures prises dans l'intérêt général, et également de tous les événements festifs, culturels et/ou sportifs.

La vie de la commune a été intense ces derniers mois. Grâce à l'investissement de l'association Atout Cras et au travail immense de nos enseignantes, le Salon du Livre a encore remporté un vif succès. Je tiens à remercier très sincèrement les membres de l'association ainsi que les équipes éducatives pour l'enrichissement et le bonheur que cet événement procure aux enfants ainsi que pour le rayonnement qu'il apporte à notre village.

Le club de karaté auquel adhèrent beaucoup de jeunes cralines et cralins nous honore également par le nombre impressionnant de coupes remportées lors des championnats. Merci aux enfants qui ont fait le choix d'offrir leurs trophées à la collectivité, et un grand merci également aux responsables du club qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour promouvoir nos jeunes athlètes.

Le monde associatif, dans son ensemble, a réalisé une saison riche et bénéfique, au service de tous. Merci à tous celles et ceux qui s'investissent car grâce à eux, la vie à Cras est belle et bonne.

Je souhaite à toutes et tous de profiter pleinement de cette période estivale auprès de celles et ceux qui vous sont chers.

Croyez, chers habitants de CRAS au dévouement total de l'équipe municipale.

Recevez l'assurance de mon profond respect et de toute mon amitié.

Le Maire, Nicole DI MARIA



Vivre à Cras

29 ET 30 MAI 2015 : 2EME FETE DU LIVRE DE CRAS, MORETTE & POLIENAS



Le roman policier s'est invité à la Fête du Livre

La seconde édition de la fête du Livre a tenu ses promesses : durant deux jours, les 29 & 30 mai derniers, les villages de Cras, Morette et Poliéнас ont vécu à l'heure du roman policier.

Tout a commencé le vendredi 29 en fin de journée à Morette, par une enquête-spectacle rondement menée par une joyeuse troupe d'enfants de la compagnie Attrape-Lune, spectacle "ambulante" où les spectateurs passèrent successivement de la place du village à la salle des fêtes, puis dans la cour de récréation, pour finir dans l'une des salles de classe.

La plupart des activités se déroulèrent le samedi 30, à la salle des fêtes de Cras, toujours autour du roman policier : film, lectures pour enfants et pour adultes, enquêtes, atelier d'écriture, conférence, spectacle de conte par le théâtre de l'Arc en Ciel, démonstrations et ateliers de recherche d'indices et d'ADN (avec la Gendarmerie et le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Valence), vente de polars et présence d'auteurs, bref de quoi complètement s'immerger et se faire plus qu'une idée de l'univers du roman policier !

C'est dans une salle des fêtes comble que furent remis aux élèves en fin de matinée, après les discours des officiels, les livres qu'ils avaient écrits ensemble. A ce sujet, onze classes maternelles et primaires de Cras, la Forteresse, Izeaux, Morette, Plan, Poliéнас et Saint Romans se sont intéressées au roman policier durant l'année scolaire 2014 - 2015. Chaque groupe, avec son enseignante et l'aide d'un auteur, a écrit un roman policier qui a été édité, diffusé et parfois même dédicacé par les élèves eux-mêmes lors de la Fête du Livre.

La fête se termina à Poliéнас, sous l'ombre des platanes, autour de lectures (toujours du polar), accompagnées de dégustations de whiskies et de sucrés-salés... que chacun consomma avec modération.

Le bilan d'une telle manifestation ne peut être que positif. Trois villages ont retroussé leurs manches pour mener à bien ce projet : les enseignantes (emmenées par Monique Battuz instauratrice de cet évènement), les municipalités, les associations culturelles (Atout Cras, le Jardin des Mots de Poliéнас, les 7 collines de Morette, Lire & Faire Lire), le Grand Sou des écoles de Cras & Morette et le Sou des écoles de Poliéнас. Ce fut également un projet intergénérationnel, riche en contacts et en expériences.

La prochaine édition de la fête du Livre aura lieu en mai 2017, avec un nouveau thème et de nombreuses surprises.

Jean-Marie Delacour



Dossiers en cours



SEDI

Réflexion autour de la création de trois points d'éclairage : chemin du Marais, Eglise et Point propre pour un coût d'environ 2 950 € et du remplacement des 16 lampes d'éclairage public, pour un coût total de 8 500 €.

Contrat de Rivières

Un partenariat va être engagé avec les communes pour l'entretien des berges. Un état des lieux sera établi prochainement.

Ruisseau des Feugères

Un courrier a été envoyé au service des risques DDT.

Plan de relance du Conseil Général subventions, possibilité d'obtenir 10 % supplémentaires si le lancement de l'ordre de service se fait avant le 31 juillet 2015.

Travaux de sécurisation

Elargissement du pont à l'intersection « voie du Suzet et RD 1092 » le coût de cette opération s'élèverait à 11 500 € HT. Un dossier de subvention devra être constitué après consultation des services de la police de l'eau.

Equipement de la salle des fêtes

Installation d'un appareil destiné à mesurer et à limiter le son. Un avenant au contrat de location sera établi pour valider cette installation.

Traité Transatlantique ou TAFTA.

Devant les incertitudes engendrées par ce traité, le conseil adopte une motion.

Elections régionales

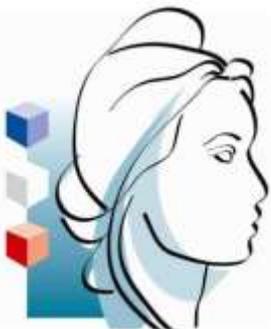
6 et 13 décembre 2015.

Charte Forestière

Compte rendu par 2 élus de la réunion de la Charte Forestière à la Forteresse le 9 juin :

- une carte retraçant les chemins pouvant être utilisés par les forestiers est en cours d'élaboration.
- des documents destinés à réglementer les procédures vont être mis à disposition des Mairies auprès desquelles les exploitants devront signaler leur intervention sur le territoire communal.

Rappel : Pouvoir de police du Maire



Conformément à l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le maire peut, sur le territoire communal, prendre des mesures plus restrictives telles que l'arrêt ou la limitation de certains usages non prioritaires.

- Vidange des piscines et autres bassins,
- Débit réservé dans les cours d'eau,
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Préservation des zones de frayères.

**Adoptez un comportement prudent
et respectez les règles relatives à la sécurité routière.**



Respectons tous les cultures

Depuis quelques temps et avec l'arrivée des beaux jours, les agriculteurs de Cras font face à de plus en plus d'incivilités sur leurs parcelles. Il serait bon que celles-ci ne deviennent pas des parkings, dépôts de déchets divers et variés, circuits de quads ou de motos, voire terrain de course pour chevaux.

Enfin et pour rappel, certains agriculteurs Cralins, avec le soutien de la municipalité, limitent les dégâts potentiels de grêle lors des orages, par le tir de fusées paragrêle. Cela permet de protéger les cultures, mais aussi les biens privés comme les toitures, vérandas, voitures, jardins etc.... Or, le pas de tir situé à la Fourlière a été arraché entre le 10 et 11 juin dernier, puis jeté plusieurs dizaines de mètres plus loin dans les buissons. Ce geste est totalement indélicat et stupide. Il est dommage que le respect mutuel entre tous les Cralins soit perturbé par certaines personnes.

Les agriculteurs et le syndicat agricole de Cras



Infos pratiques



Urgences médicales : 0810 015 033

Mariages

3 mariages ont été célébrés. Tous nos vœux de bonheur aux mariés Fanny et Sylvain,

Anaïs et Clément, Nathalie et Bruno.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Mardi : 9h à 12h
Vendredi : 13h30 à 17h
samedi : 1^{er} et 3^{ème} du mois de 9h à 12h

Tél. 04 76 07 94 10

Courriel : mairie.cras@laposte.net



FERMETURE ESTIVALE :

Du 01/08 au 18/08/2015 inclus.

Pour tout problème, contacter le maire ou les adjoints.

SITE INTERNET COMMUNAL

Retrouvez les actualités du moment, les comptes rendus de conseils, des liens sur le syndicat scolaire, la 3C2V, les associations ...

<http://www.cras.sud-gresivaudan.org/>



Ecole

BASKET A L'ECOLE POUR PETITS ET GRANDS

Les écoliers de la maternelle et du primaire ont pu découvrir le basket dans le cadre du partenariat entre le club de basket de Tullins et nos 2 classes.



RENTREE SCOLAIRE
Mardi 1er septembre 2015

LES CM1 ET CM2 EN PREMIERE PARTIE DE LA FETE DES VACANCES EN MUSIQUE



Echos du Conseil Municipal

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune. Seules sont présentées ci-après de manière résumée les délibérations.

SEANCE DU 01/04/2015

2015-23 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE D'ENERGIES - SEDI

2015-24 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le SEDI, dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie propose aux collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SEDI a souhaité s'engager afin d'aider les communes à maîtriser leurs

consommations et à diminuer l'impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier au SEDI la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur la commune. Le coût de cette adhésion est de 0.62€ par habitant par an.

2015-25 : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – MUTUALISATION SUD GRESIVAUDAN

Le Conseil Municipal prend connaissance du retrait des services de l'Etat en charge de l'instruction du droit des sols, dès le 1^{er} juillet 2015. Dans le cadre d'une bonne organisation de ce service, à l'échelle du Sud Grésivaudan, et dans une optique de rationalisation des coûts, une mutualisation des compétences a été décidée. Ce service fonctionnera dès le 1^{er} mai 2015.

2015-26 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

- Section de fonctionnement : 374 120.00€
 - Section d'investissement : 237 474.00€
- Approbation et pas de modification des taux d'imposition

2015-27 : AFFECTATION DE RESULTAT

Décision d'affecter la somme de 93 000. 00 € en section d'investissement.

SEANCE DU 05/05/2015

2015-28 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET et PLAN DE FINANCEMENT : REHABILITATION BÂTIMENT MAIRIE ECOLE

En attente du nouveau chiffrage.

2015-29 : RENOUVELLEMENT ADHESION CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ISERE « AVENIR »

SEANCE DU 10/06/2015

2015-30 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION APLOMB

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat existant avec l'association

aplomb - loi 1901, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, concernant la mise à disposition gratuite de locaux appartenant au tènement communal (ex- entreprise David), à des fins d'organisation de formations. Un contrat de bail avait été établi jusqu'à la date du 15 mars 2014 qui correspondait au changement de l'équipe municipale. Un partenariat sur du long terme est proposé aux élus. Des réunions de travail ont eu lieu. Le maire propose dans un premier temps de prendre une délibération de principe pour acter un partenariat sur une durée de 12 ans.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de convention de partenariat avec l'association Aplomb, pour une durée de 12 ans éventuellement renouvelable par tranches de 6 ans, pour la mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancien bâtiment David. La convention de mise à disposition sera rédigée avant la fin septembre 2015, et prendra en compte la construction d'un abri situé entre le four à pain et le bâtiment David, selon les préconisations de la commune et en accord avec l'association.

2015-31 : VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Présentation et approbation du rapport 2014 établi par la régie intercommunale d'eau et d'assainissement et destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport obligatoire et annuel reprend les données suivantes : la tarification eau et assainissement, les indicateurs de performances et financiers, la caractérisation technique du service, les travaux réalisés, les programmes de travaux.

2015-32 : DESAFFILIATION DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE DU CDG

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens. Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans différents domaines. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; sur option pour les autres collectivités. Pas d'opposition à la demande de désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole, à effet du 1^{er} janvier 2016.

2015-33 : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE MISE A JOUR DES GRILLES INDICIAIRES

Depuis le 1^{er} février 2015, les grilles indiciaires de chaque échelle ont été modifiées et par conséquent, les modalités d'attribution votées en 2013 ne correspondent plus aux grilles de rémunérations actuelles. Mme le Maire propose compte tenu de ces éléments : l'examen d'un régime indemnitaire présenté par filière, fixé selon les textes actuellement en vigueur.

SEANCE DU 01/07/2015

2015-33 : ACTUALISATION DE LA REDACTION DES STATUTS DE LA 3C2V EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 redéfinit les notions des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires que la réforme des rythmes scolaires nécessitait de préciser.

Ainsi, sont désormais considérés comme :

ALSH périscolaires : ceux qui ont lieu durant les journées avec école,

ALSH extrascolaires : ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

Pour permettre la poursuite de l'Accueil de Loisirs Intercommunal le mercredi il est nécessaire d'adapter les statuts de l'intercommunalité.

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La communauté de communes et les communes adhérentes sont soumises au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Avec le régime du droit commun retenu par le Conseil Communautaire, la participation de Cras s'élève à 108€.00 pour 2015.



Syndicat Scolaire Intercommunal



Petit Rappel :

Le Syndicat scolaire gère le fonctionnement des différents services, la mise à disposition du personnel dans les classes, le transport, la garderie, ainsi que les temps périscolaires.

Le fonctionnement de la cantine est du ressort des mairies, et la gestion des repas relève de l'association des cantines.

Le service de restauration et la surveillance sont assurés par un personnel communal et un agent du syndicat scolaire.

Le transport : circuits et horaires, restent gérés par le Conseil Départemental.

Pour la rentrée 2015-2016, vous recevrez dans votre boîte aux lettres le *dossier aux familles*, et toutes les informations relatives aux horaires de classes, de transport, des temps périscolaires, ainsi que toutes précisions utiles concernant le fonctionnement de la cantine.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations, sur votre site : <http://www.syndicat5ecoles.fr>

Vous pourrez télécharger des documents, des tickets pour la garderie du soir, et inscrire vos enfants aux temps périscolaires. Pour toute question, déposez votre message dans la rubrique contact.

Les temps périscolaires initiés par la réforme, ont été mis en œuvre.

Appel à bénévoles



Le syndicat scolaire est à la **recherche de personnes bénévoles disponibles**, pour une durée d'intervention de quelques jours, ou semaines, ou mois, ou pour toute l'année scolaire, susceptibles d'apporter des idées nouvelles, et/ ou souhaitant faire partager leurs passions, leur savoir-faire, dans le cadre de cette nouvelle organisation de la journée de l'enfant.

Contactez nous au 04 76 38 93 59

L'association « Lire et faire Lire »



L'association « Lire et faire Lire » sous l'égide de la ligue de l'enseignement, **recherche des bénévoles de plus de 50 ans afin de permettre aux enfants de développer leur goût pour la lecture.**

Veillez déposer votre message sur :

<http://www.laligue38.org/>
rubrique contact

ou Ligue de l'enseignement de l'Isère

Tel : 04 38 12 41 44



Intercommunalité 3C2V



Retrouvez tous les comptes rendus des conseils communautaires de la 3C2V sur le site <http://www.ccvinay.sud-gresivaudan.org/>

Centre de Loisirs des 3- 11 ans

Contact : Magali Dumas
3, avenue Brun-Faulquier 38470 VINAY
04 76 36 70 62 ou 3c2v.fr

Ecole de musique Intercommunale



Formation musicale, Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Cor d'harmonie, Tuba, Percussions, Éveil musical à partir de 4 ans (MS, GS, CP)

Rue des Ecoles à VINAY

04.76.36.69.78 musique@3c2v.fr

Permanences du secrétariat : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16H30 à 18H30



**ECOLE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNALE**

2014 | 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

**INSCRIPTIONS
ET RÉINSCRIPTIONS**

**MARDI 2, MERCREDI 3
DE 16H30 À 19H30**
INSCRIPTION À L'ÉVEIL MUSICAL
ET RÉINSCRIPTIONS DES ÉLÈVES
DÉJÀ INSCRITS L'AN PASSÉ

**JEUDI 5 SEPTEMBRE
DE 16H30 À 19H30**
RÉINSCRIPTIONS DES ÉLÈVES
DÉJÀ INSCRITS L'AN PASSÉ

**VENDREDI 5 SEPTEMBRE
DE 16H30 À 19H**
«PORTE OUVERTE»
PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES
CLASSES D'INSTRUMENTS

**LUNDI 8 SEPTEMBRE
DE 16H30 À 19H**
INSCRIPTION À L'ÉVEIL MUSICAL
ET INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ÉLÈVES

**MARDI 9 SEPTEMBRE
DE 16H30 À 19H**
INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ÉLÈVES

**PENSEZ À VOUS MUNIR
DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE
SANS CE DOCUMENT**

**Formation musicale,
Flûte, Clarinette,
Saxophone,
Trompette,
Trombone,
Cor d'harmonie, Tuba,
Percussions
Éveil musical**

À PARTIR DE 4 ANS (MS, GS ET CP)

INFORMATIONS PRATIQUES

ECOLE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNALE
RUE DES ÉCOLES - 38470 VINAY
04 76 36 69 78
musique@3c2v.fr

PERMANENCES DU SECRÉTARIAT
LUNDI DE 16H30 À 18H30
MARDI DE 16H30 À 18H30
JEUDI DE 16H30 À 18H30
VENDREDI DE 16H30 À 18H30

Jeunes de 15 à 25 ans



Le Point Information Jeunesse : lieu ressource pour trouver des réponses à des questionnements sur différentes thématiques : emploi, métiers, formation, logement, santé, formation BAFA/BAFD, loisirs, sports, culture, partir à l'étranger, réaliser ses projets...

L'animateur peut également accompagner dans la conception et la réalisation de projets.

Destiné en priorité aux jeunes de 15 à 25 ans, le PIJ reste ouvert à tous, son accès est gratuit, sans rendez-vous et anonyme.

Renseignements : Service enfance jeunesse de Vinay – Baptiste Céron 04 76 36 74 96

Ouvert, tous les jeudis dans les locaux de la 3C2V, de 13h30 à 17h30.

Emploi

La mission locale

« 1^{er} réseau pour l'emploi des jeunes »

Un service de proximité pour les 16 - 25 ans à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une orientation professionnelle...ou voulant acquérir autonomie : logement, permis, transport, santé...

Pour bénéficier d'informations, de conseils, d'un accompagnement individuel, contacter la Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan. En demandant un rendez-vous au 04.76.38.83.42.

Permanences de la Mission Locale à Vinay

Mardis de 14h à 17h

Jeudis de 8h30 à 12h - de 14h à 17h30

Vendredis de
9h à 12h



VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?

Le RELAIS EMPLOI vous propose :

- Aide et conseils personnalisés pour faire votre CV, vos lettres de motivation, préparer un entretien d'embauche,
- utiliser le site du Pôle Emploi ou pour postuler aux offres d'emploi.

A votre disposition :

Des postes informatiques pour faire vos recherches, votre déclaration mensuelle ou pour consulter les offres (avec ou sans aide).

Un tableau des offres locales repérées par le Relais Emploi.

Tél : 04 76 36 76 16 - 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la communauté de communes 3C2V.

Horaires des permanences (avec ou sans rendez-vous) :

- VINAY Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier
Les Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
Le mardi de 9h à 12h sur rendez vous
- SAINT QUENTIN SUR ISERE Mairie
Jeudi matin de 9h à 12h
- CRAS Salle des fêtes
3^{ème} mardi de chaque mois de 9h00 à 12h

L'armée de Terre recrute

L'armée de Terre recrute 10 000 françaises et français de 17 ans et demi à 29 ans au plus.

L'armée de Terre s'adresse à tous et recrute à tous les niveaux d'études, quel que soit votre niveau de qualification, que vous soyez sans diplôme, ayez un CAP, un BEP ou le BAC et plus.

Renseignements au Centre d'Information et de Recrutement Des Forces Armées de l'Isère.



Caserne de l'ALMA
Rue Cornélie Gémond
38000 GRENOBLE
04/76/76/22/30

Pour moi, pour les autres, s'engager.fr

L'armée de Terre s'engage à vous former, à vous encadrer et à vous accompagner. Les possibilités d'évolution sont importantes si vous êtes motivé(e). Dans l'armée de Terre, l'escalier social est une réalité.



<http://www.sud-gresivaudan.org>

Séjour textes en l'air



Du 22 au 27 juillet, les services jeunesse du Pays de Saint-Marcellin et de Chambaran, Vinay, Vercors organisent le séjour *textes en l'air* pendant le festival à Saint-Antoine l'Abbaye, pour les 14-17 ans :

- immersions dans les coulisses du festival
- écriture
- jeu théâtral

Informations complémentaires et inscriptions :

Baptiste Céron au 04 76 38 45 48 ou directement au cyber pij du pays de Saint-Marcellin.



A partir de **septembre 2015**, le transport scolaire relevant du Département **est de nouveau gratuit.**

Attention: votre enfant doit tout de même être muni d'un titre de transport valide. Faites vos demandes auprès du **Pack rentrée.**

Allô Pack Rentrée 04.76.00.36.36
du lundi au vendredi De 8h30 à 17h30
polepackrentree@isere.fr



Cet été, les guides nature du Département vous emmènent à la découverte de 22 sites d'exception en Isère.

Venez découvrir les espaces naturels sensibles de l'Isère du 1^{er} juin au 13 septembre !
Pour connaître le programme des animations, <https://www.isere.fr/environnement/protéger-le-patrimoine-naturel/animations-estivales->

Animations gratuites et visite libre des sites possible.



Régie eau et assainissement

ZA les Cités, Rue de l'Europe
38470 Vinay 04 76 36 90 57
Dépannage : 04 76 36 94 01
Les horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Tarifs EAU 2015

Prix HT/m3 (jusqu'à 300m3)	1,05€
Abonnement HT	73,88€
Location compteur HT	8,04€
Taxe lutte contre la pollution HT/m3	0,28€
TVA	5,5%

Tarifs Assainissement 2015

Prix HT/m3 (jusqu'à 300m3)	1,30€
Abonnement HT	103,89€
Location compteur HT	8,04€
Taxe modernisation des réseaux HT/m3	0,15€
TVA	10 %



<http://www.sictom-sud-gresivaudan.org>

Trions mieux



A compter du 1^{er} juin 2015, le Pays Voironnais ne souhaite plus accueillir gratuitement les dépôts en déchèterie des habitants de la 3C2V. **La mairie de Cras demande à revoir cette position.**



Habitants de Cras 3 Déchèteries à votre disposition

Vinay

ZA les Levées 38470 Vinay
Tél. 04 76 36 79 29

Lundi, mercredi et jeudi
de 13h30 à 18h
Mardi et vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi de 9h à 18h

Saint-Quentin-sur-Isère

ZA du Gouret 38210 St-Quentin sur Isère
Tél. 04 76 93 31 75

Lundi de 14h à 18h
Mercredi et samedi
de 8h à 12h et 14h à 18h

Saint-Sauveur

156 Route de la Croix de May 38160 St-Sauveur
Tél 04 76 38 36 94

Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi de 9h à 18h

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

→ Profitez de l'OPAH Chambaran Vinay Vercors 2012-2017

→ améliorez, réhabilitez, créez votre logement ou votre location et bénéficiez de **nouvelles aides**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMPOSEZ LE

N°Vert 0 800 111 237

→ Permanence le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 16h dans la salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

AMBIENT MIEUX Rhône-Alpes Agence nationale de l'habitat COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY VERCORS

Gendarmerie Nationale



Attention le groupement de gendarmerie départementale de l'Isère vous conseille :

Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe !!!



Le cambrioleur choisit des cibles faciles et va au plus simple. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche les failles de votre protection et en profite.

Seprésserver, c'est entre-autres:

- utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouiller les portes et fermer courte durée)
- ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs
- placer en lieux sûrs et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voitures
- ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres
- ne pas conserver chez soi d'importantes sommes d'argent même dans des cachettes que vous pensez introuvables
- en cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité (levée régulière ou suivi du courrier, ouverture des volets, éclairages dissuasifs aléatoires, transfert des appels téléphoniques)

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage :

Composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Dans le cadre des opérations "tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront programmées.

Téléphones portables volés

- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Votre téléphone est désormais mieux protégé. En cas de vol, de nouvelles mesures permettent de le rendre inutilisable.

www.mobilevole-mobilebloque.fr

En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne

Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI) (à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone *#06# ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone.

Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.

www.interieur.gouv.fr

Logos: République Française, Ministère de l'Intérieur, des Affaires Familiales, des Collectivités Territoriales et de l'Innovation; Fédération Française des Télécoms; Gendarmerie Nationale; Police Nationale; Bouygues Telecom.

SG.DICOM

Manifestations à Cras

Atout Cras !



13 juin : une sortie pour les jeunes de 4^{ème} et 3^{ème} bowling, laser game et pizzas

« Super bien cette soirée !!!

Nous avons été emmenés par nos parents à Echirolles. Ensuite nous avons fait une partie de bowling, puis après une pause, direction le laser game tout proche. Des équipes différentes à chaque partie. Une bonne ambiance. Des pizzas très bonnes entre les deux parties. Tout s'est bien goupillé car tout avait été bien pensé. Tout çà payé par notre caisse jeunes et une petite participation de nos parents. Merci à Atout Cras ! »

les jeunes de Cras

3 juillet : Fête des vacances en musique avec l'Echo de la Perola



Samedi 1^{er} aout 2015 : Vogue à Cras

2015 l'année du changement pour la Vogue !! La date change, le repas change (repas raviolas). Mais attention, il y aura toujours le concours de pétanque en doublettes, la buvette, les promenades en calèche. Venez-nombreux !



A vos agendas !

ATOOUT CRAS vous donne rendez-vous en septembre pour une rentrée pleine de vitamines !

Les séances de gym reprendront courant septembre avec Mme FINET, professeur diplômée. Une initiation à la marche nordique est à l'étude, plus de détails vous seront donnés ultérieurement.

N'oublions pas le repas autour du monde le 11 novembre 2015 : quelle sera la destination cette année ? Samedi 21 novembre, place au théâtre avec une version burlesque du malade imaginaire (pour tout public).

Vous souhaitez participer à la préparation de ces événements, rejoindre l'équipe ATOOUT CRAS, contactez-nous sur <http://atoutcras.over-blog.com/> ! Nous vous accueillons !

SOU DES ECOLES CRAS MORETTE

Concernant l'ensemble de l'année scolaire, nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont investies avec le Sou dans la préparation ou le déroulement lui-même des manifestations. Nous n'oublions pas aussi les visiteurs et consommateurs !

D'autre part, du fait de membres du bureau démissionnaires et d'autres sous réserve, nous faisons un appel aux volontaires pour poursuivre Le Sou des Ecoles Cras-Morette. En effet, c'est grâce à l'investissement de personnes motivées pour créer, préparer et organiser des manifestations, que nos enfants peuvent "œuvrer" dans des découvertes aussi riches les unes que les autres proposées par les enseignantes.

Cette année, par exemple, les enfants se sont vu proposer spectacle, sortie musée, classe transplantée avec animation vélo et découverte nature, sortie planétarium sans oublier l'intervention, dans 3 classes, d'auteur(e)s, pour permettre la réalisation d'un ouvrage.

Ces projets scolaires ont pu être réalisés grâce à l'investissement financier du Sou des Ecoles.

Nous attendons de nouveaux parents pour prendre la relève et assurer ainsi un nouvel avenir au Sou avec pourquoi pas des idées nouvelles !

L'Assemblée Générale du Sou des Ecoles Cras-Morette se tiendra en début d'année scolaire 2015/2016 lors de la réunion de rentrée.

Pour les personnes intéressées à rejoindre le Sou des Ecoles Cras-Morette, ils peuvent se faire connaître sur la boîte mail du Sou : grandsoudesecoles@gmail.com



KARATE CLUB DE CRAS

Le mois de juin signe la fin d'une saison mouvementée pour le club de karaté de Cras qui ferme ses portes pour un repos estival bien mérité. Les jeunes athlètes crâlines et l'équipe de bénévoles qui gère l'encadrement et l'administration du club n'ont pas chômé cette saison avec une nette progression chez les 99 licenciés.

Du côté des compétitions, les résultats sont à la hausse avec cette année quatorze qualifications en Championnat de France, et deux podiums nationaux : une médaille de bronze d'Emma de Rosa et une médaille d'argent de Rayan Dridi à la Coupe de France combiné en minimes.

De l'engagement, les jeunes en ont fait preuve depuis la rentrée 2014 et pas seulement dans le domaine compétitif. C'est un engagement citoyen dont ils ont fait montre en passant des diplômes d'arbitrage pour participer à l'organisation des événements sportifs (Lucie Cullière, Margot Sindel, Nicolas Lachaux et Natacha Barbarin sont arbitres départementaux, Alix Lachaux est arbitre régional), ou encore des diplômes d'assistant professeur pour aider aux entraînements des plus jeunes (Margot Sindel, Alix Lachaux, Natacha Barbarin).

En outre, Natacha Barbarin et Alix Lachaux ont été les premiers "jeunes" crâlines à être reçus à l'examen national de ceinture noire 1er dan.

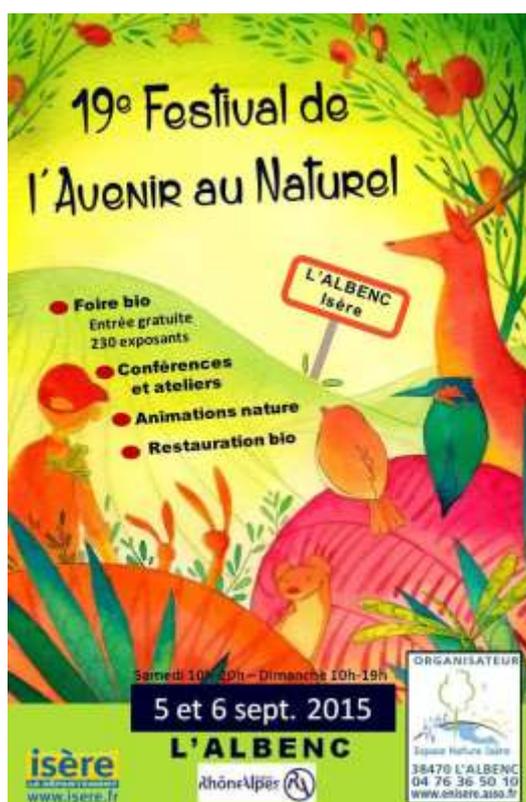


En plus de la coupe crâline qui avait rassemblé plus d'une centaine d'athlètes de la région Rhône-Alpes à Cras en Mars, la fête du club qui s'est déroulée mi-Juin a été l'occasion de réunir les karatékas et leur famille pour une grande fête avec la collaboration de l'école de musique de Renage sous la direction d'Armelle Effantin. Musique japonaise et démonstrations martiales se sont succédées dans la salle Marcel Gaillard : premières techniques des petits, démonstrations de combat Full Contact ou de techniques acrobatiques par les plus grands. Le dojo ferme donc ses portes pour la pause estivale, pause qui ne sera pas de trop pour recharger les batteries mais ne durera que le mois de Juillet car dès Août, les compétiteurs seront déjà à pied d'œuvre pour préparer les premières échéances sportives de la rentrée.

Quand on aime ...



19EME FESTIVAL DE L'AVENIR AU NATUREL



Organisée par l'association **Espace Nature Isère**, la 19ème édition du Festival de l'Avenir au Naturel se tiendra **les 5 et 6 septembre 2015** sur le Champ de Mars à **L'Albenc** (38).

C'est donc au cœur du petit village de L'Albenc que se déroulera pour la 19ème année consécutive, **la plus grande foire biologique en plein air de la région Rhône-Alpes**. Vous pourrez apprécier l'environnement champêtre et convivial qui règne en ces lieux. Échanges et rencontres sont les maîtres mots de ce festival.

C'est dans cet esprit que seront proposées des alternatives écologiques visant au déploiement d'une société éco citoyenne et solidaire. Pour réconcilier l'homme et la nature, le Festival vous propose de venir découvrir la foire biologique accueillant 230 exposants : agriculture biologique, artisanat, un pôle associatif et plusieurs espaces thématiques : jardinage, finance solidaire, habitat écologique et énergies renouvelables...

Vous pourrez également participer à différentes conférences sur des thèmes variés, des ateliers originaux, des sorties nature, des expositions, des animations pour petits et grands...

Entrez librement et gratuitement au cœur du festival le temps d'un weekend et expérimentez une vie écologique, conviviale et pleine de nouvelles idées !

Vous souhaitez vous investir pour le Festival de l'Avenir au Naturel ?

Devenez bénévole ! Pour cela rejoignez Espace Nature Isère.

Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français 38470, L'ALBENC

04 76 36 50 10

espacenatureisere@orange.fr - <http://www.enisere.asso.fr/>